

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE **22 MAI 2024 À 17 H 30.**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes verbales
4. Secrétaire-réceptionniste – embauche
5. Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1358-2024 amendant le règlement numéro 283-1989, tel qu'amendé, aux fins de modifier certaines dispositions quant à la responsabilité du propriétaire du terrain à desservir
6. Adoption – règlement numéro 1360-2024 pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la construction et le réaménagement des actifs de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et un emprunt de 750 000 \$ à cette fin
7. Travaux de prolongement de la rue des Affaires – demande de validation d'autorisation à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
8. Réaménagement du segment de la rue Gauthier-nord compris entre le passage à niveau et la rue Coulombe – services professionnels – mandat d'accompagnement
9. Plan directeur pluvial – bassin versant Bocage nord – relevé de débits – mandat
10. Construction d'un parc de planche à roulettes et d'une piste à vagues – éclairage – avenant AC07 – NDP-2022-03
11. Levée de la séance

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absences motivées :

madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

Assistent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis à tous les élus et élues conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 17 h 30.

235-05-2024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

236-05-2024

4. Secrétaire-réceptionniste – embauche

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de « Secrétaire-réceptionniste »;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'embauche de madame Malango McUmbe au poste de « Secrétaire-réceptionniste », au salaire fixé à l'échelon 3 de la classe salariale 2 tel que prévu dans la convention collective en vigueur en reconnaissance de sa formation académique;

QUE la Ville accorde à madame McUmbe deux (2) semaines de vacances payées à compter de l'année 2024;

QUE le début de l'emploi de madame McUmbe soit fixé au 21 mai 2024;

QUE l'embauche de madame Malango McUmbe soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur.

5. Avis de motion – règlement numéro 1358-2024 amendant le règlement numéro 283-1989, tel qu'amendé, aux fins de modifier certaines dispositions quant à la responsabilité du propriétaire du terrain à desservir

237-05-2024

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1358-2024 amendant le règlement numéro 283-1989, tel qu'amendé, aux fins de modifier certaines dispositions quant à la responsabilité du propriétaire du terrain à desservir.

Dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1358-2024 amendant le règlement numéro 283-1989, tel qu'amendé, aux fins de modifier certaines dispositions quant à la responsabilité du propriétaire du terrain à desservir

238-05-2024

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement 1358-2024 amendant le règlement numéro 283-1989, tel qu'amendé, aux fins de modifier certaines dispositions quant à la responsabilité du propriétaire du terrain à desservir.

6. Adoption – règlement numéro 1360-2024 pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la construction et le réaménagement des actifs de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et un emprunt de 750 000 \$ à cette fin

239-05-2024

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 6 mai 2024 concernant le projet de règlement 1360-2024 pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la construction et le réaménagement des actifs de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et un emprunt de 750 000 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1360-2024 pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la construction et le réaménagement des actifs de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et un emprunt de 750 000 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7. Travaux de prolongement de la rue des Affaires – demande de validation d'autorisation à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

240-05-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies (« la Ville ») désire prolonger la rue des Affaires afin de desservir le lot 4 924 860 du cadastre du Québec pour un nouveau projet industriel, lequel lot faisant partie intégrante du parc industriel de la Ville;

ATTENDU QUE Béton Provincial Ltée (« BP ») possède une voie ferrée érigée sur les lots 6 587 613 et 6 587 614, à la limite ouest du lot 4 924 860, laquelle voie ferrée raccorde la cimenterie Ciment Saint-Laurent, propriété de BP, à la voie ferrée principale de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN »);

ATTENDU QUE le prolongement de la rue des Affaires afin de desservir le lot 4 924 860 implique la construction d'un passage à niveau au-dessus de la voie ferrée de BP, la construction de ce passage à niveau impliquant également l'autorisation préalable du CN;

ATTENDU QUE les consultants mandatés par la Ville ont préparé des plans du passage à niveau projeté afin d'obtenir l'autorisation du CN, lesquels plans ont été soumis au CN, à Hydro-Québec, à CRH et BP;

ATTENDU QU'à la suite de nombreux échanges avec le personnel et le consultant de la Ville, le CN a signifié par un courriel du 11 mars 2024 n'avoir aucun commentaire supplémentaire concernant les plans du passage à niveau projeté sur une partie des lots 6 587 613 et 6 587 614 selon les plans préparés par GBI experts-conseils « Étude de faisabilité pour le prolongement de la rue des Affaires à Notre-Dame-des-Prairies - Passage à niveau option 75^o- dossier J1003-04 - plans 1006304CV101 de 006 à 1006304CV106 de 006 » datés du 20 décembre 2023, lequel courriel ne contenant aucune référence à ces derniers plans;

ATTENDU QU'une acceptation officielle du CN par une lettre référant clairement aux plans préparés par GBI experts-conseils « Étude de faisabilité pour le prolongement de la rue des Affaires à Notre-Dame-des-Prairies - Passage à niveau option 75^o- dossier J1003-04 - plans 1006304CV101 de 006 à 1006304CV106 de 006 » datés du 20 décembre 2023 est nécessaire afin de finaliser les démarches de prolongement de la rue des Affaires avec BP et avec l'industriel désirant s'implanter une nouvelle usine sur le lot 4 924 860 ;

ATTENDU QU'à la suite de trois demandes adressées par courriel au CN respectivement les 14 mars, 22 avril et 13 mai 2024, la Ville est toujours dans l'attente de cette validation d'autorisation de la part du CN pour poursuivre les démarches avec les partenaires et que certaines dates butoirs à respecter arrivent bientôt à échéance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville demande à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN ») de fournir une correspondance officielle, dans les meilleurs délais, constituant une acceptation officielle des plans concernant le projet de passage à niveau projeté sur les lots 6 587 613 et 6 587 614 ou constituant sa position officielle en regard de ce projet de passage à niveau, en référant aux plans préparés par GBI experts-conseils « Étude de faisabilité pour le prolongement de la rue des Affaires à Notre-Dame-des-Prairies - Passage à niveau option 75^o- dossier J1003-04 - plans 1006304CV101 de 006 à 1006304CV106 de 006 » datés du 20 décembre 2023.

8. Réaménagement du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et la rue Coulombe – services professionnels – mandat d'accompagnement

241-05-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux de réfection complète du segment de la rue Gauthier-nord entre les rues Brûlé et Coulombe;

ATTENDU QUE ces travaux comprendront également l'enfouissement des réseaux techniques urbains (RTU) d'Hydro-Québec et des différentes compagnies de télécommunication;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un consultant expert pour l'appel d'offres pour le mandat de l'équipe pluridisciplinaire d'ingénieurs et autres professionnels requis dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater la firme Cohésion totale inc. pour la réalisation de documents d'appel d'offres des services professionnels multidisciplinaires dans le cadre du projet de réfection de la rue Gauthier-nord, le tout selon l'offre de services datée du 13 mai 2024 qui prévoit des honoraires de 18 975 \$, taxes en sus, pour le premier volet concernant la rédaction du cahier des charges spéciales complet et de l'émission des documents d'appel d'offres et de 2 560 \$, taxes en sus, pour le deuxième volet concernant l'assistance lors du processus d'appel d'offres public;

D'autoriser monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

9. Plan directeur pluvial – bassin versant Bocage nord – relevé de débits – mandat

242-05-2024

ATTENDU QU'une campagne de mesure de débits sur le réseau d'égout pluvial de la Ville dans le secteur Bocage nord est nécessaire;

ATTENDU QUE ce mandat complémentaire au plan directeur permettra de bien calibrer le modèle hydrologique et hydraulique de l'égout pluvial du secteur Bocage nord en fonction de ses comportements face aux pluies réelles mesurées;

ATTENDU les deux offres de services reçues;

ATTENDU la recommandation datée du 16 mai 2024 de monsieur Raphaël Lauzon, directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'octroyer le mandat de la réalisation d'un relevé de débits de l'égout pluvial du secteur Bocage nord, à la firme EnviroServices inc., au montant de 36 490,00 \$, taxes en sus.

243-05-2024

10. Construction d'un parc de planche à roulettes et d'une piste à vagues – éclairage – avenant AC07 – NDP-2022-03

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de construction d'un parc de planche à roulettes et d'une piste à vagues au parc Amable-Chalut, la firme Lanco Aménagement inc. a été mandatée afin de procéder à la réalisation du parc de planche à roulettes et d'une piste à vagues;

ATTENDU QUE l'ajout de l'éclairage de ce type d'infrastructures sportives est souhaitable notamment pour la sécurité des usagers en période de pénombre;

ATTENDU la recommandation datée du 16 mai 2024 de monsieur Raphaël Lauzon, directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'octroi du mandat de l'avenant AC07 à Lanco Aménagement inc. au montant de 158 532,00 \$, avant taxes, pour la réalisation des travaux de câblage et d'éclairage dans le cadre du projet de construction d'un parc de planche à roulettes et d'une piste à vagues.

244-05-2024

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 17 h 42.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse